

2. Le lieu du souper étoit anciennement *in atrio* : c'est à dire, dans une espèce de Vestibule exposé aux yeux de tout le monde. Ils ne rougissoient point de manger ainsi, dit Val. max. l. 2. c. 1. ou parce que leur sobriété & leur moderation n'aprehendoient point la censure de leurs Concitoyens : *nec sanè ullas epulas habebant, quas populi oculis subjicere erubescerent*. Après cela ils y furent obligez par les Loix *Ænilia*, *Antia*, *Julia*, *Didia*, *Orchia*, de peur qu'une plus grande retraite ne donnât lieu à la licence. La Loi regloit aussi la depense, & elle étoit si severe, qu'elle condamnoit également & le maître de la maison, & les Etrangers qui avoient assisté au festin.

Quelquefois & sur tout dans la belle saison, le souper se donnoit sous un Platane, ou sous quelqu'autre arbre touffu ; mais en quelque lieu que ce fut, on avoit grand soin de faire étendre en l'air une pièce de drapier qui pût mettre la table & les Conviez à couvert de la poussiere & des autres malpropretez. Outre les anciens marbres qui en font foi encore aujourd'hui, Horace dans la description du repas que Nasidieus donna à Mecene, n'oublie pas ce Tapis dont la chute malheureuse causa une si grande desolation.

Mais quand les Romains eurent été instruits par les Grecs dans l'Architecture, ils voulurent mettre en œuvre les leçons qu'ils en avoient reçûes. Les Disciples, afin d'y mieux réussir, depouillerent leurs Maîtres, & bâtirent à leurs dépens des Salons exprés pour recevoir plus commodément & plus splendidement ceux qu'ils vouloient traiter. Alors

cette